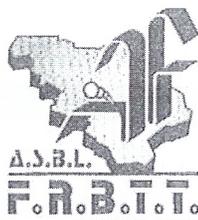


# déclaration d'accident



# ethias

ASSURANCE  
ASBL AILE FRANCOPHONE  
DE LA FEDERATION ROYALE  
BELGE DE TENNIS DE TABLE

46, rue Pierre du Diable  
B-5100 — JAMBES

[A] à compléter par le déclarant

N° de contrat 4 5 0 6 3 4 0 7

À retourner à :

Dossier n°

## 1 IDENTITÉ PRÉCISE DU CLUB

Nom du club

Nom du secrétaire

M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles) - femme mariée ou veuve : nom de jeune fille

Matricule

Adresse

rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)

N°

Bte

Code postal

Localité

## 2 IDENTITÉ DE LA VICTIME (en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Nom

M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles) - femme mariée ou veuve : nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

N° registre national

Adresse

rue - avenue - boulevard - quai - place - chaussée (biffer les mentions inutiles)

N°

Bte

Code postal

Localité

Pays

Numéro de compte

## 3 IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL (parent, tuteur, ...)

Nom

M. - Mme - Mlle (biffer les mentions inutiles) - femme mariée ou veuve : nom de jeune fille

Prénom

Numéro de compte

Profession :

## 4 OCCUPATION DE LA VICTIME AU MOMENT DE L'ACCIDENT

Joueur  Arbitre  Délégué  Officiel  Spectateur  Autres :

## 5 DATE ET LIEU DE L'ACCIDENT

Date de l'accident

jour

heure

h

Pendant l'activité du club précité

Sur le chemin de l'activité

Endroit précis :

déplacement individuel

déplacement collectif

Endroit précis :

Moyen de locomotion utilisé :

## 6 DESCRIPTION DE L'ACCIDENT (causes, circonstances, conséquences et/ou dommages occasionnés)

(en cas d'accident de roulage, veuillez également compléter le cadre 7)



1) Nom, prénom et \_\_\_\_\_  
(en caractères d'imprimerie s.v.p.)

adresse du médecin traitant \_\_\_\_\_

2) Nom, prénom et \_\_\_\_\_

adresse de la victime \_\_\_\_\_

3) Date de l'accident \_\_\_\_\_

4) Date et heure du premier examen médical \_\_\_\_\_ heure \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

5) Lésions : \_\_\_\_\_  
(indiquer la nature des blessures, les parties du corps atteintes)

6) Où la victime est-elle soignée ? \_\_\_\_\_

7) La victime peut-elle se déplacer ?  oui  non

8) Durée probable du traitement : \_\_\_\_\_

9) Conséquences probables de l'accident : \_\_\_\_\_

Incapacité temporaire totale de travail ..... jours, soit du \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Incapacité temporaire partielle de travail ..... jours, soit du \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ à ..... %

Prévoyez-vous une guérison complète ?  oui  non

10) Estimez-vous que la lésion constatée peut avoir eu pour cause l'accident relaté à la rubrique ⑥ ?  oui  non

11) Y a-t-il concours d'un état antérieur (infirmités, maux ou maladies) ?  oui  non Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

12) a. Une intervention chirurgicale a-t-elle été pratiquée ?  oui  non Si oui, laquelle ? \_\_\_\_\_

Dans quel établissement et par quel chirurgien ? \_\_\_\_\_

b. Une radiographie de diagnostic et/ou de contrôle a-t-elle été faite ?  oui  non

Par quel radiologue ? \_\_\_\_\_

c. Désirez-vous l'intervention d'un spécialiste ?  oui  non

13) Observations : \_\_\_\_\_

Fait à

le  
Signature,

## [B] avis aux victimes d'un accident ou à leurs parents

- 1) Vous avez été victime d'un accident pour lequel Ethias est l'assureur.
- 2) Le contrat d'assurance prévoit le remboursement du coût des soins, par référence au tarif I.N.A.M.I., pour la part excédant les prestations de la mutualité. Sauf exception, seules les prestations reprises au tarif de l'assurance maladie invalidité peuvent faire l'objet d'un remboursement.
- 3) En application des dispositions légales, les médecins et cliniques doivent réclamer le paiement de leurs prestations courantes directement au patient et délivrer les attestations de soins donnés, destinées à la mutualité.
- 4) Sur présentation des notes justificatives et des décomptes de la mutualité, Ethias rembourse, selon le mode de paiement souhaité (n° de compte), le montant de son intervention.
- 5) La victime a la liberté du choix du médecin (ou clinique) quel que soit le médecin qui est intervenu pour les premiers soins.

### IMPORTANT

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le cadre ci-dessous ou d'y apposer une vignette de la mutualité et de signer la demande d'autorisation relative aux données médicales.

Nom et prénom du titulaire \_\_\_\_\_

Organisme assureur \_\_\_\_\_

N° d'inscription \_\_\_\_\_

Attention : la loi du 9 août 1963 fait une obligation à tous d'être affiliés à une mutualité. Si ce n'est pas votre cas, nous vous prions de nous faire connaître ci-après les raisons précises

Ethias rassemble des données à caractère personnel vous concernant pour les finalités suivantes : évaluation des risques, gestion des contrats et des sinistres et toutes opérations de promotion de ses services et de fidélisation. Ces données peuvent être communiquées aux entreprises faisant partie du groupe Ethias à des fins de promotion commerciale.

Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant, en obtenir la rectification éventuelle et vous opposer gratuitement à leur utilisation à des fins de promotion commerciale. Vous opposez-vous à cette utilisation ? .....

Les données relatives à la santé sont utilisées pour l'acceptation des risques souscrits à Ethias, pour déterminer l'étendue des garanties du contrat et pour la gestion du contrat et des sinistres. Les destinataires de ces données sont les personnes chargées, au sein d'Ethias, de ces missions.

Vous pouvez, à tout moment, retirer votre accord pour que ces données soient traitées par les personnes susmentionnées.

Toute plainte relative au contrat d'assurance peut être adressée à :

- Ethias - Service 1100 - rue des Croisiers 24 - 4000 Liège - fax 04 220 32 50 - [plaintes.col@ethias.be](mailto:plaintes.col@ethias.be)
- Ombudsman des assurances - square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles - fax 02 547 59 75 - [ombudsman@upea.be](mailto:ombudsman@upea.be)
- Office de Contrôle des Assurances - avenue de Cortenberg 61 - 1000 Bruxelles - fax 02 736 88 17.

L'introduction d'une plainte ne porte pas préjudice à la possibilité pour le candidat preneur d'assurance d'intenter une action en justice. La loi belge est applicable au contrat d'assurance.

J'autorise Ethias à traiter les données relatives à la santé me concernant ou concernant mon enfant.

Fait à

le

Signature,